

COMPTE RENDU REUNION SERVICE DES ROUTES « SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE ITINÉRAIRE INTENSE » JEUDI 09 MAI 2019 - CDC

PRESENTS

Olivier Morvan (Collectivité de Corse – Direction Service des Routes)
Stéphane Petreto (CDC – Direction Service des Routes)
Olivier Léonetti (ATC)
Marie Folacci (ATC)
Jean-Louis Moretti (ATC)

ORDRE DU JOUR

Modalité de mise en place d'une signalétique directionnelle sur des itinéraires cyclables en Corse (tracé INTENSE et Itinéraire GT20).

RAPPEL DU CONTEXTE

Le déploiement de la marque « Accueil Vélo » (Marque national qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérances) en Corse est une volonté forte de l'ATC car elle va permettre d'identifier principalement une offre d'hébergement spécialisé dans l'accueil des touristes à vélo.

Deux prérequis pour le déploiement de la marque « Accueil Vélo » : **jalonement des itinéraires et mise en place d'une signalisation directionnelle réglementaire** à l'attention des cyclistes + inscription de l'itinéraire à un schéma régional cyclable touristique.

La rencontre devait permettre d'arrêter la méthodologie pour la mise en œuvre de la signalétique directionnelle mais également d'échanger sur les aménagements nécessaires qui devront être réalisés pour assurer une sécurité des cyclistes le long de ces itinéraires.

CONSTAT

1. Faisabilité : possibilité d'utiliser les mâts de signalisation routière de la CDC pour y installer la signalétique directionnelle à l'attention des cyclistes, dans la mesure où il s'agit de matérialiser un itinéraire à destination d'usagers de la route dont les cyclistes font partie.
2. L'occasion nous a été donné d'alerter le service des routes sur la nécessité de réaliser des aménagements de nature à sécuriser les itinéraires programmés (INTENSE et GT20). Le service des routes qui est fortement concerné par la gestion des itinéraires concernés (à hauteur de 80%) nous a fait savoir qu'il envisageait de généraliser les accotements en enrobé permettant le partage de voirie de manière plus sécurisée

RELEVÉ DE DECISIONS

Une mise en œuvre en deux temps (pilotage ATC) :

1. Phase d'ingénierie

Rédaction d'un cahier des charges en concertation avec le service des routes pour une étude de jalonnement, l'installation de relais d'informations services et panneau de sensibilisation des automobilistes au partage de voirie et indication de haltes repos.

Consultation de prestataires pour mission complète (étude + AMO travaux)

2. Phase travaux

Rédaction des cahiers des charges

Mise en concurrence

Analyse des offres

Travaux

Calendrier de réalisation

Début d'opération : Mai 2019

Fin d'opération : Mai 2020

L'ATC propose la création d'un comité d'itinéraire qui permettrait aux différents intervenants de se coordonner.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Note de synthèse sur déploiement de la marque « Accueil Vélo »

Fiche n°28 Signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes